

RECRUTEMENT CDI

Directeur(trice) du Contrôle

La SIAGI est une société de financement assujettie au contrôle de l'ACPR. Elle garantit les crédits qu'octroient les banques à une clientèle d'entreprises. La clientèle est diversifiée et les risques sont divisés.

Les décisions de crédit sont prises par des collaborateurs expérimentés situés dans des pôles (8 à ce jour), après un premier filtre effectué par un réseau de responsables en directions et antennes régionales.

La politique d'engagement est encadrée et confère une autonomie assez large aux décideurs bénéficiaires de délégation.

Une opération sur deux est partagée avec un co-preneur de risque, ce qui oblige à un respect scrupuleux des critères d'attribution de la garantie.

La SIAGI dispose d'un système d'information qui couvre le front et le back office. Il permet d'effectuer l'étude et décision de garanties, et leurs gestions extinctives (suivi des encours, gestion des avenants, incidents, contentieux, règlement du fonds de garantie client).

La SIAGI est propriétaire de ses systèmes d'information et des données sur ses propres serveurs hébergés au siège. Les accès aux applicatifs se font via le web au sein du réseau de la SIAGI, ou en VPN.

Par ailleurs, la SIAGI gère un portefeuille d'actifs financiers dont les revenus contribuent au résultat et au financement du risque de crédit.

Outre la Direction du Contrôle, la SIAGI est composée de 7 directions opérationnelles (Réseau, Engagements, Opérations, Administrative et Financière, Système d'Information, Institutionnelle et Sociale, Marketing et Partenariats).

Effectifs 80 personnes dont 25 à Paris.

Principales missions :

La gestion des risques :

La Direction du Contrôle contribue en lien avec les directions opérationnelles à l'actualisation régulière de la cartographie des risques (risques de crédit de bilan et de hors bilan, risque de contrepartie, risque de liquidité, risques opérationnels, risques liés au système d'information, risque de fraude...)

Elle évalue les systèmes d'analyse et de mesure des différents risques, surveille leurs évolutions,

Elle veille à la définition et la production d'indicateurs d'alerte,

Elle vérifie l'existence et l'application de procédures fiables,

Elle participe à l'élaboration du rapport annuel de contrôle interne et de mesure et surveillance des risques.

Le contrôle du risque de non-conformité :

La Direction du Contrôle vérifie la conformité des conventions, de contrats ou d'avenants avec les tiers avant leurs signatures

Elle veille à l'évaluation des risques et à la conformité des nouveaux produits.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme, elle vérifie la classification des risques, l'application des règles en vigueur, y compris relatives au gel des avoirs et élabore le rapport annuel de contrôle interne relatif à la lutte anti-blanchiment.

Le contrôle permanent, en lien avec l'audit interne :

La Direction du Contrôle assiste les services opérationnels pour la mise en place et l'amélioration de leurs dispositifs de contrôle,

Elle assure les contrôles de 2^{ième} niveau sur l'ensemble des risques de la SIAGI (Engagements pour compte propre et pour compte de tiers, gestion des contrats, traitement des défauts et des indemnisations, comptabilité, provisions et FRBG, Etats réglementaires, système d'information...) y compris par des contrôles d'opérations individuelles.

Elle vérifie la pertinence des procédures de mesure et de limites.

Elle veille à la mise à jour de ces procédures (en conformité avec les dispositions réglementaires) et des actions correctrices.

Elle vérifie les réalisations des contrôles de 1^{ier} niveau.

Elle analyse les incidents et les plans d'actions, avec l'objectif d'en limiter les effets et la récurrence.

Elle surveille la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne.

Elle actualise le plan de contrôles permanents.

Environnement de travail :

La Direction du Contrôle prépare, anime et rend compte de ses travaux au comité d'audit et des risques, en lien avec l'audit interne.

Elle échange avec les corps d'audit internes et externes (Commissaire du Gouvernement, Commissaires aux comptes, ACPR, Cour des comptes) lors des missions de contrôles périodiques.

Compétences liées au poste :

Connaissance métier de l'entreprise.

Maîtrise des outils bureautiques et d'analyse de données.

Aisance dans la manipulation des outils informatiques.

Accoutumance aux outils de requêtage et aptitude au traitement des données.

Profil attendu :

Savoir travailler en équipe, écouter, dialoguer et imposer son point de vue.

Ouvert, diplomate, autonome et rigoureux.

Forte capacité à adopter les éléments de langage, à rédiger, argumenter et convaincre.

Esprit d'analyse et de synthèse, réactif et curieux.

Place dans l'organigramme :

La Direction du Contrôle est rattachée à la Direction générale, et travaille en direct avec le comité des risques et d'audit sans lien hiérarchique.

Le (la) titulaire du poste est membre du CODIR.

Formation au poste

Le candidat sera accompagné par un prestataire externe, à la prise de poste et pendant une période lui permettant d'atteindre le niveau de compétences requis pour exercer la fonction.

Ce même prestataire assurera la liaison entre Régis Teisseire et le candidat en cas de calendrier décalé.

Prise de poste : au plus tard début 2023

Salaire brut annuel : selon expérience

CONTACT : Anne MOREAU, Directrice des Relations sociales : amoreau@siagi.fr, 01 48 74 54 00

En savoir plus sur la SIAGI : www.siagi.com